



**Quel début de carrière pour  
les élèves qui sortent pour  
la première fois de l'enseignement  
secondaire technique ?**

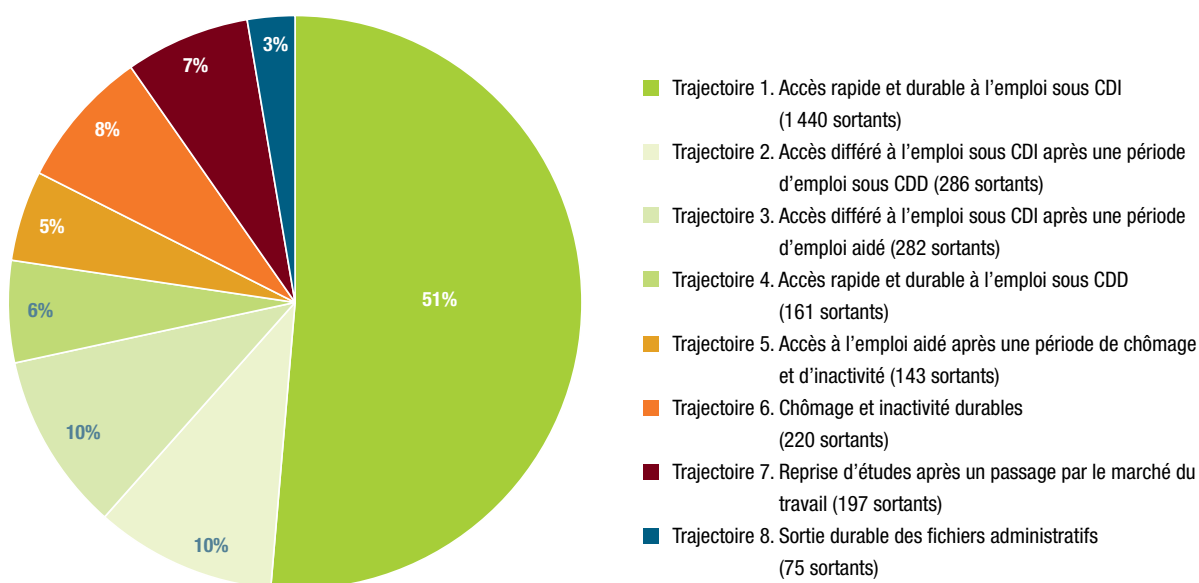
**Transition École – Vie Active**

Permettre aux jeunes d'obtenir rapidement et durablement un emploi de qualité est un vrai enjeu de société dans un contexte où les jeunes font partie, avec les seniors, des publics les plus touchés par le chômage. L'étude Transition École - Vie Active (TEVA), menée par l'Observatoire de la formation, apporte un éclairage sur le début de carrière des élèves, à partir de leur sortie de l'école.

## Huit trajectoires types d'entrée dans la vie active

Il y a autant de parcours de vie qu'il y a d'élèves. Pour les élèves en dernière année de l'enseignement secondaire technique\*, les années scolaires 2009/2010 et 2010/2011, la variété de ces parcours sur les trois premières années qui suivent la sortie de l'école, peut être réduite et représentée à l'aide de huit trajectoires types d'entrée dans la vie active. Elles rassemblent les sortants\* aux parcours proches.

\* Explication au dos.



**Sont en situation d'emploi**, les jeunes occupant un emploi sous contrat à durée indéterminée (CDI, y compris aidant), un emploi sous contrat à durée déterminée (CDD, y compris intérim, emploi saisonnier...), un emploi supporté par une aide ou une mesure en faveur de l'emploi (Adem - Agence pour le développement de l'emploi).

**Sont en situation de chômage et d'inactivité**, les jeunes :

- inscrits à l'ADEM et indemnisés,
- bénéficiant du revenu minimum garanti,
- bénéficiant d'une mesure de formation,
- qui ne sont, ni en emploi, ni enregistrés à l'Adem comme indemnisés, ni en reprise d'études mais pour lesquels un enregistrement figure dans les fichiers de la sécurité sociale pour cause, par exemple, d'assurance volontaire ou de coassurance.

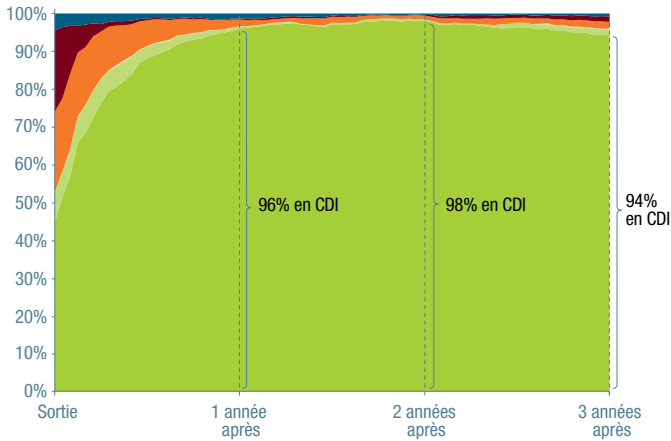
La situation d'inactivité comprend donc les demandeurs d'emploi inscrits à l'Adem, mais non encore indemnisés. La structure actuelle des fichiers de données ne permet pas d'isoler ces derniers.

**Sont en situation de reprise d'études**, les jeunes identifiés par leur réapparition dans le fichier du MENJE plus d'un an après la fin de leur sortie de ces fichiers, par la perception d'allocations familiales lorsque l'élève poursuit ses études, par la perception d'une aide financière pour études supérieures versée par le CEDIES ou par un apprentissage pour adultes.

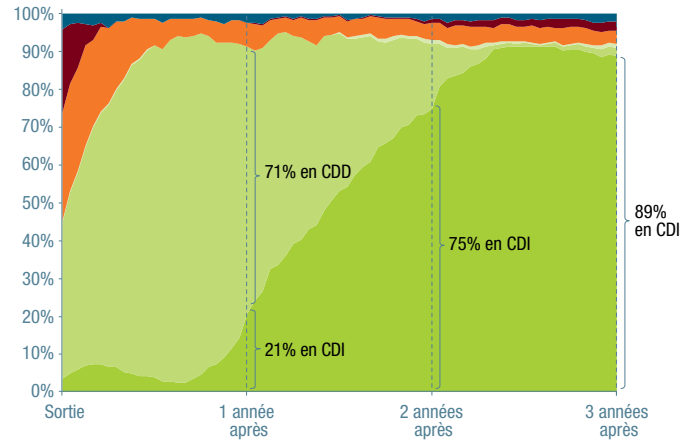
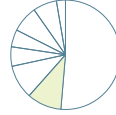
**Sont dans une situation autre**, les jeunes pour lesquels l'information n'est disponible ni dans le fichier de l'IGSS ni dans ceux du MENJE et du CEDIES.

# Trajectoires marquées par l'emploi

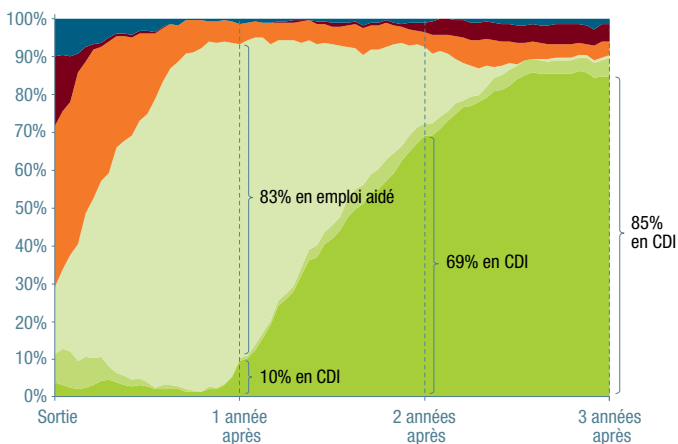
## Trajectoire 1. Accès rapide et durable à l'emploi sous CDI



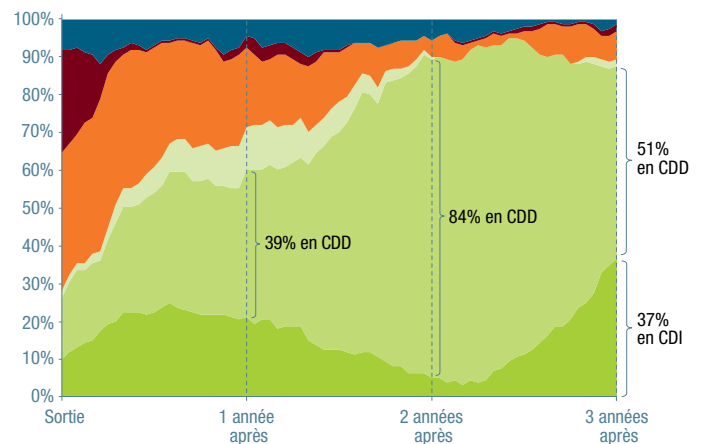
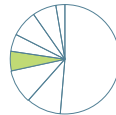
## Trajectoire 2. Accès différé à l'emploi sous CDI après une période d'emploi sous CDD



## Trajectoire 3. Accès différé à l'emploi sous CDI après une période d'emploi aidé



## Trajectoire 4. Accès rapide et durable à l'emploi sous CDD

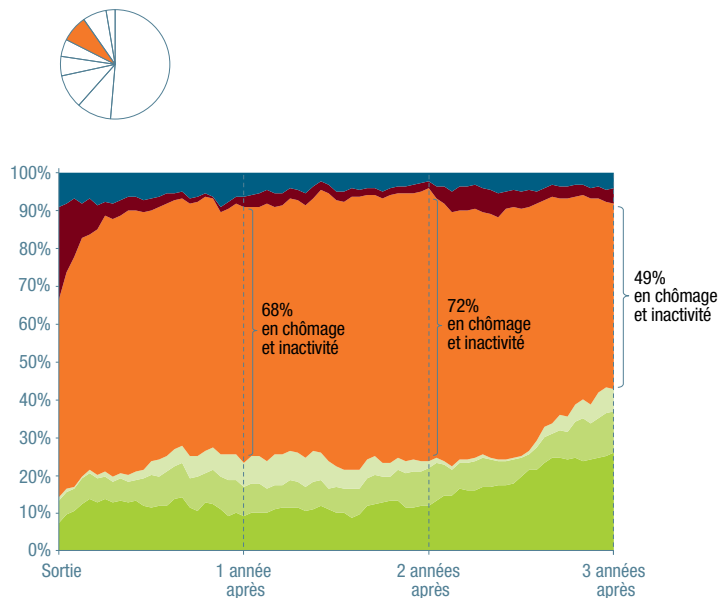
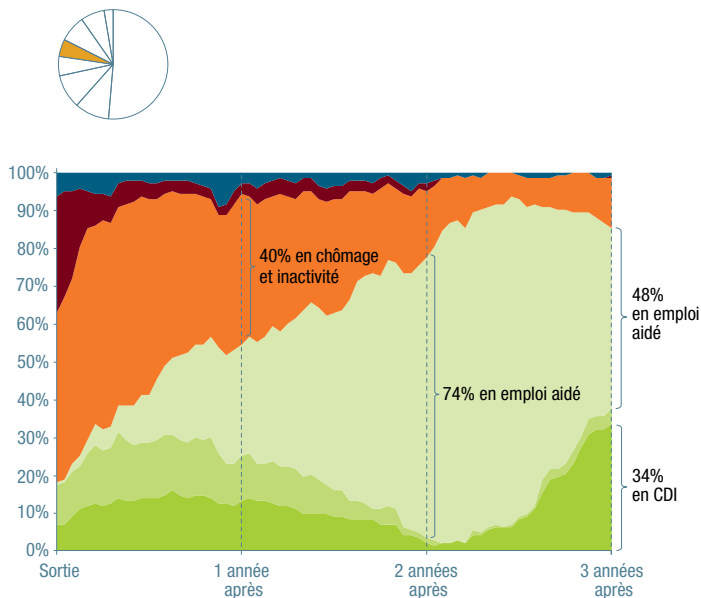


■ Emploi sous CDI ■ Emploi sous CDD ■ Emploi aidé ■ Chômage et inactivité ■ Reprise d'études ■ Autre

# Trajectoires marquées par le chômage et l'inactivité

## Trajectoire 5. Accès à l'emploi aidé après une période de chômage et d'inactivité

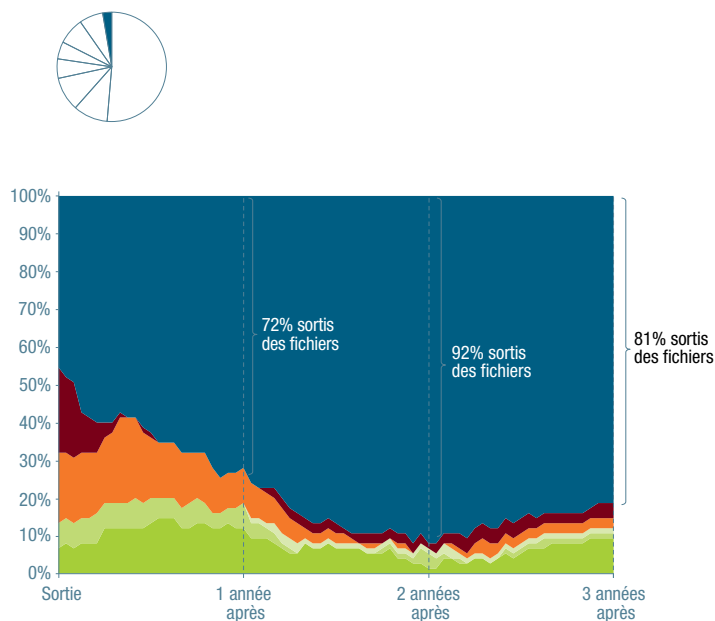
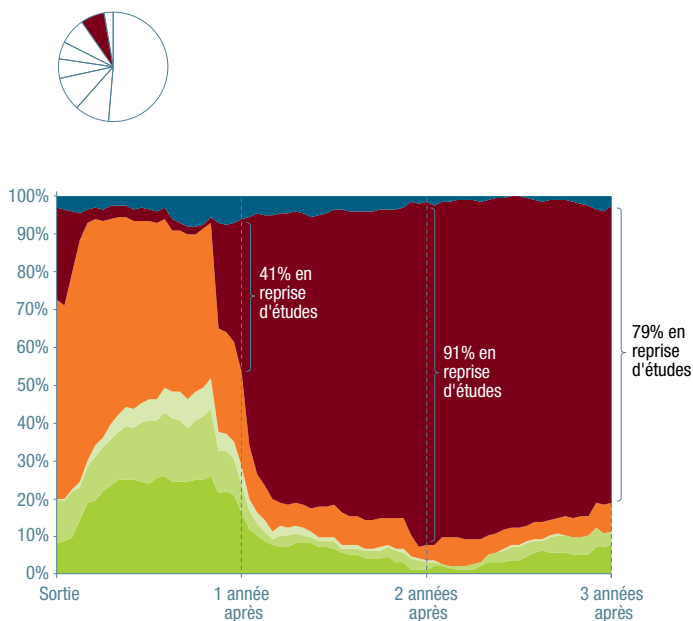
## Trajectoire 6. Chômage et inactivité durables



## Autres trajectoires

## Trajectoire 7. Reprise d'études après un passage par le marché du travail

## Trajectoire 8. Sortie durable des fichiers administratifs



■ Emploi sous CDI ■ Emploi sous CDD ■ Emploi aidé ■ Chômage et inactivité ■ Reprise d'études ■ Autre

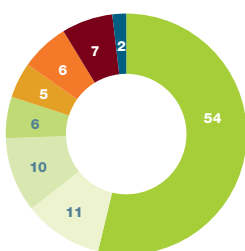
# La réussite à l'examen, moteur de l'insertion professionnelle

Les **diplômés** de l'enseignement secondaire technique ont 1,5 fois plus de chances d'être dans une trajectoire d'accès rapide et durable à l'emploi sous CDI que **les non-diplômés** (**54 % contre 36 %**).

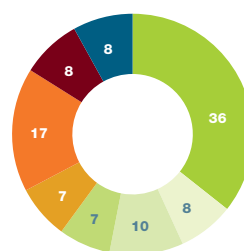
Les **non-diplômés** ont un risque 2,6 fois plus élevé que **les diplômés** d'être dans une trajectoire de chômage et d'inactivité durables (**17 % contre 6 %**).

## Répartition des trajectoires types selon la réussite scolaire (en %)

**Diplômés\***  
(2 431 sortants)



**Non-diplômés\***  
(373 sortants)

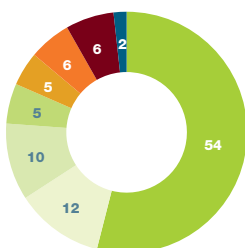


## Les trajectoires des diplômés selon l'année de sortie de l'école

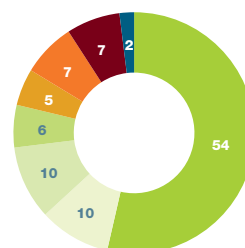
L'insertion professionnelle des diplômés de l'année scolaire 2010/2011 est comparable à celle des diplômés de l'année scolaire 2009/2010.

## Répartition des trajectoires types des diplômés selon l'année de sortie de l'école (en %)

**Diplômés de 2009/2010**  
(1 095 sortants)



**Diplômés de 2010/2011\***  
(1 336 sortants)



- Trajectoire 1. Accès rapide et durable à l'emploi sous CDI
- Trajectoire 2. Accès différé à l'emploi sous CDI après une période d'emploi sous CDD
- Trajectoire 3. Accès différé à l'emploi sous CDI après une période d'emploi aidé
- Trajectoire 4. Accès rapide et durable à l'emploi sous CDD
- Trajectoire 5. Accès à l'emploi aidé après une période de chômage et d'inactivité
- Trajectoire 6. Chômage et inactivité durables
- Trajectoire 7. Reprise d'études après un passage par le marché du travail
- Trajectoire 8. Sortie durable des fichiers administratifs

\* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

# Les diplômés dans les trajectoires menant au CDI

Trois trajectoires d'insertion professionnelle mènent à l'emploi sous CDI.

**Les diplômés** dans la trajectoire d'accès rapide et durable à l'emploi sous CDI (**Trajectoire 1**) décrochent, pour la moitié d'entre eux, leur premier CDI **en moins d'un mois** après la sortie de l'école.

Ils passent, en moyenne, **33 mois** sur les 36 premiers mois de leur vie active dans un emploi sous CDI.

Après trois ans, ils sont **95%** dans un emploi sous CDI.

**Les diplômés** dans la trajectoire d'accès différé à l'emploi sous CDI après une période d'emploi sous CDD (**Trajectoire 2**) décrochent, pour la moitié d'entre eux, leur premier CDI **en moins de 16 mois** après la sortie de l'école.

Ils passent, en moyenne, **18 mois** sur les 36 premiers mois de leur vie active dans un emploi sous CDI.

Après trois ans, ils sont **90%** dans un emploi sous CDI.

**Les diplômés** dans la trajectoire d'accès différé à l'emploi sous CDI après une période d'emploi aidé (**Trajectoire 3**) décrochent, pour la moitié d'entre eux, leur premier CDI **en moins de 18 mois** après la sortie de l'école.

Ils passent, en moyenne, **15 mois** sur les 36 premiers mois de leur vie active dans un emploi sous CDI.

Après trois ans, ils sont **84%** dans un emploi sous CDI.

## Hommes et femmes diplômés, des différences dans les trajectoires menant au CDI

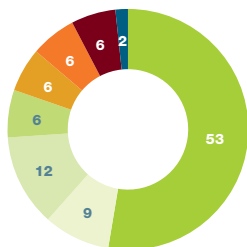
**74% des hommes** et **75% des femmes, diplômés** de l'enseignement secondaire technique, sont dans les trajectoires qui mènent à un emploi sous CDI.

**53% des hommes diplômés** accèdent rapidement et durablement à l'emploi sous CDI (**Trajectoire 1**). **9% d'entre eux** accèdent à l'emploi sous CDI après une période d'emploi sous CDD (**Trajectoire 2**) et **12%** après une période d'emploi aidé (**Trajectoire 3**).

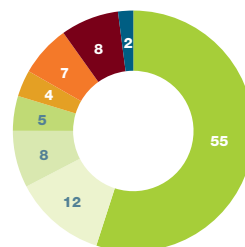
**55% des femmes diplômées** accèdent rapidement et durablement à l'emploi sous CDI (**Trajectoire 1**). **12% d'entre elles** accèdent à l'emploi sous CDI après une période d'emploi sous CDD (**Trajectoire 2**) et **8%** après une période d'emploi aidé (**Trajectoire 3**).

### Répartition des trajectoires types des diplômés selon le sexe (en %)

**Hommes diplômés**  
(1 254 sortants)



**Femmes diplômées\***  
(1 177 sortants)



- Trajectoire 1. Accès rapide et durable à l'emploi sous CDI
- Trajectoire 2. Accès différé à l'emploi sous CDI après une période d'emploi sous CDD
- Trajectoire 3. Accès différé à l'emploi sous CDI après une période d'emploi aidé
- Trajectoire 4. Accès rapide et durable à l'emploi sous CDD
- Trajectoire 5. Accès à l'emploi aidé après une période de chômage et d'inactivité
- Trajectoire 6. Chômage et inactivité durables
- Trajectoire 7. Reprise d'études après un passage par le marché du travail
- Trajectoire 8. Sortie durable des fichiers administratifs

\* La somme est différente de 100% en raison du jeu des arrondis.

# Des trajectoires différentes selon le diplôme obtenu

## CITP/CCM (CCP)

**44% des diplômés** accèdent rapidement et durablement à l'emploi sous CDI.

## CATP (DAP)

**58% des diplômés** accèdent rapidement et durablement à l'emploi sous CDI.

## DT

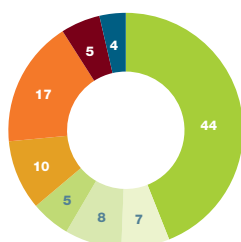
**40% des diplômés** accèdent rapidement et durablement à l'emploi sous CDI.

## DFEST

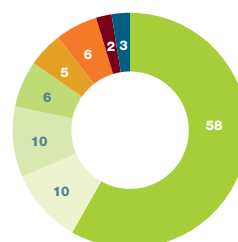
**58% des diplômés** accèdent rapidement et durablement à l'emploi sous CDI.

## Répartition des trajectoires types des diplômés selon le diplôme (en %)

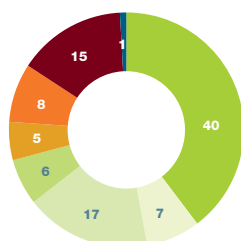
**CITP/CCM (CCP)**  
(166 sortants)



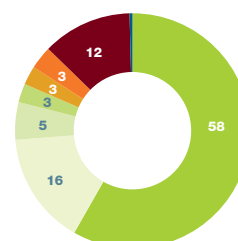
**CATP (DAP)**  
(1 306 sortants)



**DT\***  
(456 sortants)



**DFEST**  
(503 sortants)



- Trajectoire 1. Accès rapide et durable à l'emploi sous CDI
- Trajectoire 2. Accès différé à l'emploi sous CDI après une période d'emploi sous CDD
- Trajectoire 3. Accès différé à l'emploi sous CDI après une période d'emploi aidé
- Trajectoire 4. Accès rapide et durable à l'emploi sous CDD
- Trajectoire 5. Accès à l'emploi aidé après une période de chômage et d'inactivité
- Trajectoire 6. Chômage et inactivité durables
- Trajectoire 7. Reprise d'études après un passage par le marché du travail
- Trajectoire 8. Sortie durable des fichiers administratifs

\* La somme est différente de 100% en raison du jeu des arrondis.

## L'étude Transition École – Vie Active (TEVA) - De qui parle-t-on ?

En référence aux années scolaires 2009/2010 et 2010/2011, 2 804 élèves, âgés de 24 ans au plus, qui sortent pour la première fois de l'enseignement secondaire technique à l'issue de l'examen, diplômés ou non-diplômés, sont suivis sur leurs trois premières années de vie active (36 mois).

Les données utilisées proviennent des bases de données administratives du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE), du Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur (CEDIES) et de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS), selon autorisations CNPD n°220/2012 et CNPD n°255/2014.

D'après la loi du 4 septembre 1990, portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue, l'enseignement secondaire technique prépare, en coopération avec le monde économique et social, à la vie professionnelle. Il prépare aussi aux études supérieures.

C'est à la fin de la classe de 9<sup>e</sup> que les élèves sont orientés vers les différentes classes de 10<sup>e</sup> du cycle moyen de l'enseignement secondaire technique. Les cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique comprennent actuellement trois régimes :

- le régime professionnel,
- le régime de la formation de technicien,
- le régime technique.

### Le régime professionnel

Le régime professionnel, dans le cycle moyen, a pour finalité l'apprentissage d'un métier ou d'une profession.

#### Trois certificats :

- le **CITP**, Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle,

- le **CCM**, Certificat de Capacité Manuelle,
- le **CATP**, Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle\*.

**\* La loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle** a remplacé le CITP et le CCM par le Certificat de Capacité Professionnelle (CCP) et le CATP par le Diplôme d'Aptitude Professionnelle (DAP).

Le CITP et le CCM sont regroupés dans le cadre de cette étude.

#### Trois modes d'organisation de la formation :

- **concomitant** : formation pratique en entreprise sous contrat d'apprentissage avec, conjointement, une formation théorique assurée par un lycée,
- **mixte** : formation théorique à temps plein pendant un ou deux ans dans un lycée et le reste de la formation en mode concomitant,
- **plein exercice** : formation à temps plein dans un lycée, avec des périodes de stage.

### Le régime de la formation de technicien

Le régime de la formation de technicien du cycle supérieur est un régime principalement à temps plein. Il prépare, comme le régime professionnel, à la vie active et permet de poursuivre des études techniques supérieures.

#### Un diplôme :

- le **DT**, Diplôme de Technicien.

Les détenteurs d'un DT ou d'un CATP (DAP) sont admissibles à la formation préparant au brevet de maîtrise et au brevet de technicien supérieur\*\*.

**\*\* La loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle** a soumis l'accès au brevet de technicien supérieur ainsi qu'à des études techniques supérieures dans la spécialité correspondante, pour les détenteurs du DT ou du

DAP, à une condition supplémentaire, à savoir, la réussite de modules préparatoires. Ils peuvent être suivis pendant ou après l'obtention du diplôme.

### Le régime technique

Le régime technique du cycle supérieur est un régime à temps plein. Il confère les mêmes droits que le diplôme de fin d'études secondaires. Il offre une formation générale solide et des formations techniques, théoriques et pratiques poussées avec pour but de préparer soit à l'entrée dans la vie active, soit à la poursuite d'études supérieures (universitaires et non-universitaires).

#### Un diplôme :

- le **DFEST**, Diplôme de Fin d'Études Secondaires Techniques.

Les aides et mesures en faveur de l'emploi prises en compte dans la définition des emplois aidés sont les suivantes :

- OTI Occupation temporaire indemnisée (anciennement MT Mise au travail),
- AIP Activité d'insertion professionnelle (anciennement AT Affectation temporaire indemnisée),
- CAE Contrat d'appui-emploi / CIE Contrat d'initiation à l'emploi / CIE-EP Contrat d'initiation à l'emploi – expérience pratique,
- MS Mesures spéciales,
- PU Contrat d'auxiliaire temporaire du secteur public,
- SRP Stage de réinsertion professionnelle.

Les emplois occupés par les agents appartenant au pool des assistants pédagogiques s'ajoutent aux emplois sous CDD.